

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**
Allen

LISI

Société Anonyme au capital de 18 615 325,20 Euros

Siège Social : 6 rue Juvénal VIELLARD

90600 GRANDVILLARS

RCS BELFORT 536 820 269

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 AVRIL 2026

EXTRAIT

Le 24 avril 2026, à 10 h 30,

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de LISI AEROSPACE, Central Seine, 46-50 quai de la Râpée, CS 11233, 75583 PARIS CEDEX 12, sur convocation faite par le Conseil d'Administration dans les formes prescrites par la législation en vigueur.

Les membres de l'Assemblée, à l'unanimité, reconnaissent la régularité de cette convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Jean-Philippe KOHLER, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Emmanuel VIELLARD et Monsieur Geoffroy KOHLER, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, sont nommés scrutateurs.

Madame Cécile LE CORRE est désignée comme secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance, y compris ceux reçus par voie électronique via la plateforme VOTACCESS, et qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que 1 067 actionnaires sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance, et possèdent 40 260 096 actions et 64 082 787 droits de vote sur les 45 963 387 actions ayant le droit de vote, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée Générale pouvant ainsi valablement délibérer à titre ordinaire et à titre extraordinaire est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- les copies et avis de réception des lettres recommandées de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes et à l'Auditeur de Durabilité ;
- la feuille de présence à l'Assemblée Générale, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les votes par correspondance ;
- les comptes sociaux au 31 décembre 2025 ;
- les comptes consolidés au 31 décembre 2025 ;

- le document d'enregistrement universel 2025 déposé le 2 avril 2026 auprès de l'Autorité des marchés financiers incluant le rapport financier annuel et le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- le rapport de l'Auditeur de Durabilité sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées pour l'exercice 2025 ;
- les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- la liste des administrateurs avec indication des fonctions ;
- le montant des rémunérations attribuées au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général ;
- le texte des résolutions proposées ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les avis de réunion et de convocation publiés respectivement au bulletin des annonces légales obligatoires (n°33) du 18 mars 2026 et au bulletin des annonces légales obligatoires (n°40) du 3 avril 2026 ;
- l'avis du journal La Terre de Chez Nous relatif à la convocation de la présente assemblée du 03 avril 2026 ;

Puis, le Président déclare :

- que les documents et renseignements énumérés à l'article R. 225-83 du code de commerce ont été adressés avant l'Assemblée Générale aux actionnaires qui en ont fait la demande dans les conditions fixées par l'article R. 2258-88 du même code ;
- et qu'ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant cette Assemblée Générale, les documents prévus par les dispositions légales ;
- que ces documents ont également été mis en ligne sur le site internet de la société.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président constate la présence de Monsieur Romain LANCNER, représentant le Cabinet ERNST & YOUNG, Commissaire aux Comptes.

Le Cabinet KPMG, représenté par Monsieur Stéphane DEVIN, est présent.

Le Président constate également la présence de Monsieur Gérard SCHOUN, représentant le cabinet RSE France, Auditeur de Durabilité.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- -----
- *Constatation de la démission du mandat d'administrateur de la société Peugeot Invest Assets ;*
- *Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI ;*
- *Nomination de Monsieur Pierre-Emmanuel KOHLER en qualité d'administrateur ;*
- *Nomination de Madame Claire VIELLARD en qualité d'administrateur ;*
- -----

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- -----

Le Président rappelle que les actionnaires ont pu prendre connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2025, tant sociaux que consolidés, selon les éléments relatés dans le rapport de gestion et le rapport sur les comptes consolidés tels qu'intégrés dans le document d'enregistrement universel 2025.

Puis, il est présenté les principales informations économiques et financières du Groupe LISI pour le dernier exercice clos 2025.

Il est ensuite donné lecture du rapport de l'Auditeur de Durabilité et des rapports des Commissaires aux Comptes, y compris celui sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025, les comptes sociaux à cette même date et sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ont été mis à la disposition des actionnaires de la société dans les délais légaux. Il est précisé qu'aucune observation n'a été faite sur les comptes qui sont certifiés réguliers et sincères par les Commissaires aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Quelques questions sont posées par les actionnaires et les réponses apportées par le Président et le Directeur Général, Monsieur Emmanuel VIELLARD, sans que s'instaure un véritable débat.

Le Président constate que les résolutions sont adoptées de la manière suivante conformément aux pouvoirs donnés à son profit, par les votes électroniques, par correspondance et en séance tant pour la partie ordinaire que pour la partie extraordinaire :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

[...]

Sixième résolution – Constatation de la démission du mandat d'administrateur de la société Peugeot Invest Assets

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate la démission, avec effet au 8 septembre 2025, du mandat d'administrateur de la société Peugeot Invest Assets.

Cette résolution est adoptée à la majorité :

Vote pour :	63 378 280 voix
Vote contre :	153 voix
Abstention :	704 354 voix

Septième résolution – Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate l'expiration, à l'issue de la présente Assemblée, du mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI.

Cette résolution est adoptée à la majorité :

Vote pour :	63 378 280 voix
Vote contre :	153 voix
Abstention :	704 354 voix

Huitième résolution – Nomination de Monsieur Pierre-Emmanuel KOHLER en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Pierre-Emmanuel KOHLER, né le 18 juillet 1982 à La-Teste-de-Buch, demeurant 17 boulevard Saint-Germain, 75005 Paris, de nationalité française, en qualité d'administrateur, à compter de ce jour et pour une durée de quatre ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée à la majorité :

Vote pour : 59 941 114 voix
Vote contre : 3 437 060 voix
Abstention : 704 613 voix

Neuvième résolution – Nomination de Madame Claire VIELLARD en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer, sous réserve de l'avis de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), Madame Claire VIELLARD, née le 10 juin 1994 à Paris, demeurant 2 Villa Monceau, 75017 Paris, de nationalité française, en qualité d'administrateur, à compter de ce jour et pour une durée de quatre ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée à la majorité :

Vote pour : 60 693 771 voix
Vote contre : 2 684 398 voix
Abstention : 704 618 voix

[...]

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT :

LE SCRUTATEUR :

LE SCRUTATEUR :

LA SECRETAIRE :